



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNAUTE DE COMMUNES INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Extrait du Registre des Décision et Délibérations

Conseil Communautaire



Séance du **Jeudi 14 Novembre 2019 à 20h30**

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze novembre à vingt heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau », dûment convoqué par courrier en date du sept novembre deux mille dix-neuf par M. Marc ANDREU SABATER, Président, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme Roselyne DUBOURGUAIS a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.



Nombre de membres en exercice : **85**
 Nombre de membres présents : **51**
 Nombre de membres ayant
 donné pouvoir : **9**
 Nombre de membres excusés : **5**
 Nombre de membres absents : **20**

Date de convocation :
07 Novembre 2019

Visa du contrôle de légalité du :
15 NOV. 2019

Affichée le :
15 NOV. 2019

7 - Finances Locales
7.10 - Divers

Objet : Révision de la tarification de la REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères)
- 2019

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

CONDE-EN-NORMANDIE

M. Xavier ANCKAERT	x				
Mme Nathalie BOUILLARD			X : Mme Valérie DESQUESNE		
Mme Catherine CAILLY	x				
M. Pascal DALIGAULT	x				
Mme Valérie DESQUESNE	x				
M. Jean ELISABETH	x				
Mme Najat LEMERAY	x				
M. Pascal VASTHIER					x

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	x				
PERIGNY					
Mme Christiane PORTIER					x
PONTECOULANT					
M. Jean-Pierre MOURICE				x	
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Jean-Pierre BINET					x
TERRES-DE-DRUANCE					
M. David MADELAINE					x
M. Yves LECHAPTOIS	x				
M. Jean TURMEL	x				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	x				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	x				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Blaise MICARD	x				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Paul MASSUS	x				
NOUES-DE-SIENNE					
M. Hervé BAZIN	x				
M. Hervé DUPARD					x
Mme Reine EUDE	x				
M. Joseph FAINS	x				
M. Roger LANGLOIS	x				
M. Patrick MADELEINE					x
M. Serge MAUDUIT	x				
M. Jean-Pierre NOURRY	x				
M. Georges RAVENEL	x				
Mme Marie-Josèphe VIARD	x				
PONT-BELLANGER					
Monsieur Christian MARIETTE	x				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

SAINT-AUBIN-DES-BOIS

M. Jean-Claude TROCHON

x

SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU

Mme Catherine GARNIER

x

SOULEUVRE-EN-BOCAGE

Mme Nicole BEHUE

x

M. Alain DECLOMESNIL

M. Régis DELIQUAIRE

x

Mme Nathalie DESMAISONS

x

Mme Julie DUBOURGET

M. Didier DUCHEMIN

x

M. Gérard FEUILLET

x

M. Marc GUILLAUMIN

x

M. Francis HERMON

x

Mme Sonja JAMBIN

M. Jean-Marc LAFOSSE

x

M. Edward LAIGNEL

x

M. André LEBIS

x

Mme Bérengère LEMBOUCHER

x

Mme Colette LESOUEF

x

M. Claude MAIZERAY

x

Mme Natacha MASSIEU

x

M. Michel MOISSERON

X : M. Régis DELIQUAIRE

Mme Monique PIGNE

x

VALDALLIERE

Mme Sarah ANNE

x

Mme Rolande BLIN

X : Mme Caroline CHANU

M. Frédéric BROGNIART

x

Mme Caroline CHANU

x

M. Herve CHANU

X : M. Rémi LABROUSSE

M. Gilles FAUCON

x

Mme Josette GAUTREAU

x

M. Rémi LABROUSSE

x

Mme Anita LAIR

x

M. Gilbert LOUIS

x

M. Patrick POUPION

x

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
Mme Cécile QUESNEE-COUPPEY					x
M. Michel ROCA				x	
Mme Anne ROHEE					x

VIRE NORMANDIE

M. MARC ANDREU SABATER	x				
Mme Claudine ARRIVE					x
M. Roland BERAS					x
Mme Annie BIHEL	x				
M. Fernand CHENEL	x				
Mme Marie-Ange CORDIER	x				
M. Serge COUASNON	x				
Mme Nicole DESMOTTES	x				
Mme Roselyne DUBOURGUAIS	x				
M. Pierre-Henri GALLIER			X : M. Guy VELANY		
Mme Nadine LETELLIER			X : Mme Nicole DESMOTTES		
Mme Catherine MADELAINE			X : M. Gilles MALOISEL		
M. Gilles MALOISEL	x				
M. Gérard MARY			X : Mme Annie BIHEL		
M. Rémy MAUBANT	x				
Mme Marie-Odile MOREL			X : M. Marc ANDREU SABATER		
M. Régis PICOT					x
M. Gaëtan PREVERT					x
Mme Isabelle SEGUIN					x
M. Guy VELANY	x				

TOTAL	51	0	9	5	20
Nombre de Membres en exercice	85				
Nombre de conseillers présents	51				
Quorum	43				
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)	60				

Mme Valérie DESQUESNE donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Il est nécessaire de revoir les tarifs de la redevance incitative pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de Souleuvre-en-Bocage, étant précisé que ce mode de financement du service des déchets a été instauré au 1^{er} janvier 2015 par ce territoire historique, dont la gestion de la compétence « déchets » a été transférée depuis le 1^{er} janvier 2017 à l'Intercom de la Vire au Noireau, au titre de ses compétences obligatoires.

Pour mémoire, les deux composantes de cette redevance incitative sont :

- Une part fixe intégrant les services suivants : passage du camion de collecte, collecte et tri des verres en apport volontaire, fourniture des sacs de tri (autant que de besoin), collecte et tri des déchets recyclables, accès et fonctionnement de la déchèterie du Tourneur, frais de gestion du service, fourniture de 5 rouleaux de 10 sacs destinés à la collecte des déchets non recyclables ainsi que le coût de traitement des déchets,
- Une part variable établie sur la base du nombre de rouleaux de sacs destinés à la collecte des déchets non recyclables supplémentaires que chaque foyer sera venu retirer auprès de la mairie annexe de son domicile.

Afin de couvrir les besoins de financement du budget annexe REOM, et suivant l'avis du Bureau Communautaire réuni le 04 novembre 2019, il est proposé au Conseil Communautaire de valider les tarifs 2019-2020 (applicables à partir du deuxième semestre 2019) tels que proposés ci-dessous, et de conserver les conditions de facturation suivantes :

Tarifs applicables à compter de la présente délibération (année pleine) :

	<u>Part fixe</u> (5 premiers rouleaux de 10 sacs)	<u>Part variable</u> (le rouleau de 10 sacs supplémentaires)
Sacs de 30 litres	123 €	6 € / rouleau
Sacs de 50 litres	140 €	9,35 € / rouleau
Sacs de 100 litres	181 €	17,60 € / rouleau
Redevance pour les socio-professionnels (par convention)	93,50 €	0,18 € / kg

- Facture adressée au propriétaire de l'habitation,
- Deux appels à payer avec des dates de référence par rapport à l'occupation du logement fixées au 1^{er} janvier et 1^{er} juillet de chaque année,
- Premier appel établi de façon forfaitaire pour chaque foyer sur la base de 50% du coût de la part fixe correspondant à la fourniture de sacs de 50 litres soit 70 €
- Second appel correspondant au solde de la part fixe choisie par chaque foyer augmenté, le cas échéant, du coût lié au retrait en commune de rouleaux supplémentaires ; ces informations étant consignées dans un registre propre à chaque commune déléguée de Souleuvre-en-Bocage,
- Possibilité, pour les foyers qui le souhaitent, de venir retirer des rouleaux de sacs supplémentaires d'une contenance différente de celle choisie pour leur dotation de base.
- Chaque foyer, artisan, commerçant, entrepreneur occupant une habitation ou un local non considéré comme vacant sera redevable a minima de la part fixe correspondant à la fourniture de sacs de 30 litres,

VOTE

Vote au scrutin ordinaire :

Pour : 60 Contre : 0 Abstentions : 0

☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER

